

L'approche fondée sur les droits

Qu'est-ce que l'approche fondée sur les droits?

L'approche fondée sur les droits est un cadre conceptuel qui met en relation trois groupes de parties prenantes: les détenteurs d'obligations, les détenteurs de droits et les titulaires de responsabilités.

Application

L'approche axée sur les droits est mobilisée **par les gestionnaires du secteur privé, du secteur public ou par les organisations de la société civile dans le cadre de la conception d'un projet** qui aura des répercussions inévitables sur les individus et les communautés.

Cette approche permet de mettre en lumière les impacts différenciés potentiels et

L'approche fondée sur les droits en bref

L'État est le **détenteur d'obligations**. À titre de signataire des conventions internationales, l'État a l'obligation d'assurer une mise en œuvre effective des droits de la personne à travers l'adoption de lois, de normes, de mécanismes de surveillance et de suivi, entre autres.

Les **détenteurs de droits** sont les personnes couvertes par les différents instruments juridiques internationaux: : ce sont les hommes, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les personnes issues de groupes minoritaires, ...

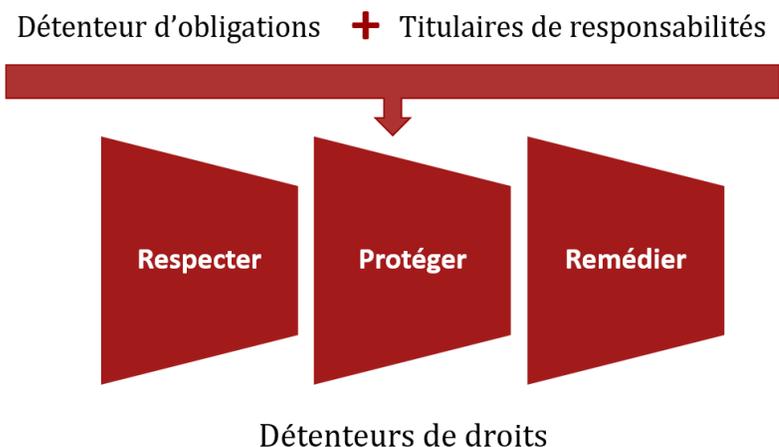
Les **titulaires de responsabilités** incluent les acteurs non étatiques, soient les membres de la communauté, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les entreprises, et la communauté internationale.

Ainsi, les détenteurs d'obligations et les titulaires de responsabilités doivent respecter, protéger les droits de la personne et remédier aux violations des droits le cas échéant.

Respecter implique de ne pas porter atteinte aux droits de la personne.

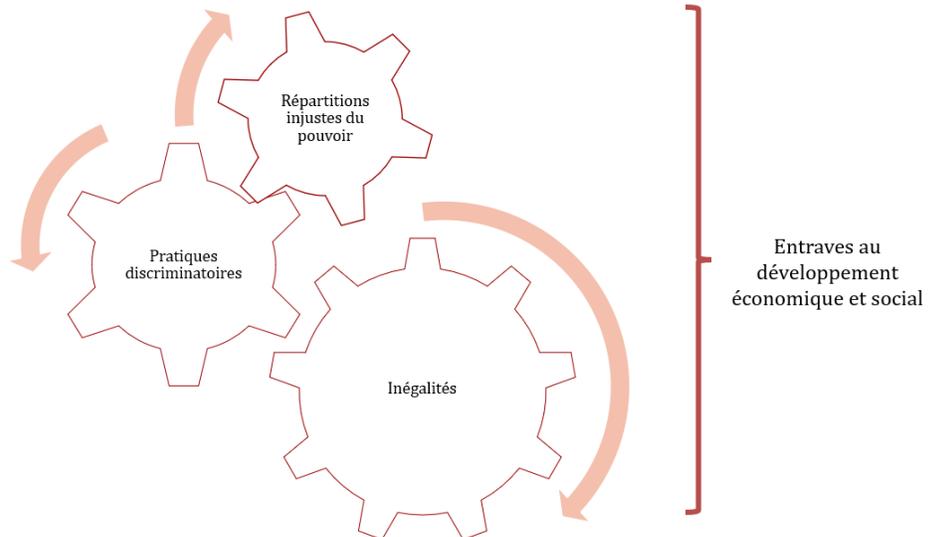
Protéger implique d'empêcher de porter atteinte aux droits de la personne

Remédier implique que les détenteurs d'obligations et les titulaires de responsabilités doivent adopter des mesures de prévention et d'atténuation des impacts négatifs et adopter des mesures correctives. Ces mesures correctives incluent, sans s'y limiter faciliter l'accès à des voies de recours, et collaborer éventuellement avec les mécanismes judiciaires.



Mise en application

L'approche fondée sur les droits s'attarde à identifier les inégalités et pratiques discriminatoires et vise à corriger les répartitions injustes de pouvoir qui entravent le processus de développement économique et social. Elle permet l'identification des populations les plus marginalisées, et les risques qu'elles encourent à toutes les étapes du projet.



Elle implique donc une analyse préalable de l'état de mise en œuvre des droits dans un territoire donné, en s'attardant aux différents groupes. Cette démarche permet d'identifier les impacts différenciés selon les groupes, les risques éventuels, mais aussi les opportunités d'amélioration de la situation par l'entremise du projet.

Les références incontournables (liste non exhaustive)

Pour les entreprises

Les [Principes directeurs](#) relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme du [Groupe de travail sur la question des droits de l'Homme et des entreprises transnationales et autres entreprises](#)

[Pacte mondial des Nations Unies](#)

[Business & Human Rights Resource Center](#)



Dans le cadre des études d'impacts

Ressources mises en ligne par [l'International Association for Impact Assessments](#) (en anglais seulement)

Dans le cadre de la conception de projets de développement international

Les bailleurs de fonds préconisent d'utiliser une approche fondée sur les droits dans la conception des projets de développement international, mais aussi dans le cadre des interventions humanitaires. Cette approche est tout à fait pertinente aussi pour les organisations à base communautaire. Voici quelques ressources des grands bailleurs :

- Gouvernement du Canada : « [Une approche fondée sur les droits](#) »
- Union européenne : “[Taking forward the commitment to reducing inequalities: Human Rights Based Approach toolbox adopted](#)”
- USAID : “[Applying rights-based approaches](#)”
- Les Nations Unies: “[A Human rights-based approach to programming Portal](#)”